

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-180 du 6 Juillet 1992

portant nomination du Médecin Général
Jean GOASGUEN, Médecin des Hôpitaux en
qualité de Chargé de Mission auprès du
Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Décision N°042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des
Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles
du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des
Cabinets du Président de la République et des Ministres ;

SUR proposition du Président de la République ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Juin 1992 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Médecin Général Jean GOASGUEN, Médecin des Hôpitaux,
est nommé Chargé de Mission auprès du Président de la République,
cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de
service de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin
sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Juillet 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

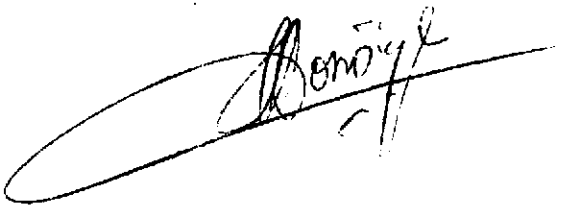
.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 2 MF 4 Autres Ministères 18
SGG 4 DB-DSDV-DTCP-DCOF-DI 5 BN-DAN-CAA 3 ENA-UNB-FASJEP 3 GCONB-
IGAA-DLC-DCCT 4 Intéressé 1 JORB 1.-